

Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 juin dernier, le député de Jonquière inscrivait au feuilletton une question demandant si le gouvernement prévoit aider les personnes atteintes d'apnée du sommeil, en offrant un remboursement partiel ou complet des appareils de ventilation à pression positive continue.

Soyez assuré que le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille en continu à l'amélioration de l'accès aux services de santé. Cependant, au même titre que d'autres aides techniques, les appareils à pression positive continue ne font pas encore partie du panier des services couverts par le régime de l'assurance maladie du Québec.

Toutefois, la possibilité d'élargir la couverture publique à ce type d'équipement est à l'étude. C'est pourquoi un groupe de travail a été créé afin d'examiner différents scénarios permettant d'atténuer le coût de ces équipements pour les personnes qui en ont besoin.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-05382